

Association sportive du collège Antoine Risso

L'équipe EPS vous propose lors de cette nouvelle année scolaire 2019/2020, dans le cadre de l'UNSS de participer aux activités suivantes (en bleu, les changements suite à des problèmes d'installations sportives depuis la rentrée) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
12h00 - 12h50 Mme Duché	Basket-ball				Volley-ball
12h30 - 13h20 Mme Duché				Tennis de table ou Hand ball (du 18.11 au 31.01)	
13h30 – 15h30 (voir plus tard lors des compétitions) M. Brouart M. Bonnet			Entraînement et compétition de football et futsal filles et garçons, catégorie excellence et collège.		
14h45 à 16h30 Mme Bailet			Escalade : Filles et garçons		
13h00 – 13h50 Mme Bailet					Tennis de table

A partir du lundi 23 septembre, les élèves pourront essayer les activités de la pause méridienne sans inscription.

Le mercredi 25 septembre, la journée du sport scolaire a lieu : les élèves pourront tester les différentes activités de 13h30 à 15h30 au gymnase (rue Roquebillière) pour toutes les activités.

Dès le mois d'octobre, seuls les élèves ayant le dossier complet seront acceptés. Le dossier complet est à rendre aux professeur d'EPS. Pour les entraînements de football et d'escalade, les élèves se rendent directement sur le lieu d'entraînement (stade vauban pour le Foot, salle Laure Ecart pour l'escalade). Lors des différentes compétitions, des consignes spécifiques pour le lieu et l'heure de rendez-vous seront données.

L'AS permettra à vos enfants de se détendre, de rencontrer d'autres camarades, de devenir compétents dans un ou plusieurs sports, de participer ou non à des compétitions en rencontrant des élèves d'autres établissements. La pratique physique à cet âge est essentielle et bénéfique pour la santé mentale et physique des élèves.

De plus, pour une seule inscription, votre enfant peut participer à toutes les activités proposées.

Une fois l'inscription validée, l'association sportive offre à chaque adhérent un tee shirt aux couleurs du collège.

Documents à fournir pour s'inscrire (en une seule fois et sous enveloppe) :

- Fiche d'inscription et d'autorisation (au verso)
- La charte de l'association sportive signée (au verso)
- La cotisation pour l'association sportive s'élève pour l'année à 27 euros (en chèque ou en espèce).

Bonne année sportive à toutes et tous.

L'équipe EPS.

Autorisation parentale et inscription à l'AS.

Je soussigné responsable de l'enfant en classe de né(e) le A participer à l'AS du collège Risso pour la /les activités suivantes :
.....

Numéro de téléphone à prévenir en cas d'urgence :

En outre, j'accepte (rayer en cas de refus) :

- lors des compétitions, que le responsable de l'AS autorise en mon nom une intervention médicale et/ou chirurgicale en cas de nécessité.
- Lors des compétitions, que mon enfant soit transporté dans les véhicules mis à disposition par l'UNSS pour par les transports en commun.
- Que le nom et la photo de mon enfant apparaissent sur le site internet du collège dédié à l'AS.

Fait à : le Signature du responsable légal :

Charte de l'Association sportive:

- Respecter les horaires
- Prévenir en cas d'absence aux compétitions
- Respecter le règlement intérieur du collège : respect des autres, des lieux, du matériel, etc...
- Etre fair-play.
- Avoir sa tenue de sport.

En cas de non respect de cette charte, tous adhérents pourra être exclu temporairement ou définitivement de l'association sportive, et ce, sans remboursement de la licence.

Signature de l'adhérent :

Signature des parents :
